

Dois-je comprendre qu'en ce premier jour de la trente et unième législature, la politique du gouvernement est de confier l'économie du pays au sénateur de Cotret, de sorte que toute question concernant l'orientation de l'économie devra être posée ici et non à la Chambre des communes? De sorte aussi que lorsque l'on lui posera une question à la Chambre des communes, l'honorable M. Crosbie pourra dire «Cela relève du sénateur de Cotret puisque c'est lui qui dirige l'économie», et que le sénateur de Cotret pourra dire qu'il faudrait le demander au ministre des Finances?

Le sénateur Flynn: Toute question destinée à un ministre qui ne siège pas au Sénat pourra m'être posée à moi, ou peut-être à un autre ministre, et elle sera transmise au ministre en question qui y répondra, à moins que vous nous en ayez avertis au préalable et que nous ayons obtenu la réponse. C'est clair.

En ce qui concerne le champ de compétence du sénateur de Cotret, il n'est responsable que du ministère de l'Industrie et du Commerce. Il est possible qu'il ait l'occasion de répondre à quelque question d'intérêt général, mais quand il s'agit de questions précises, touchant par exemple le ministère de l'Agriculture, il ne répondra pas au nom du ministre de l'Agriculture.

Si le sénateur de Cotret veut expliquer ses attributions générales dans la sphère du développement économique, je l'invite à le faire.

Le sénateur Frith: Puis-je demander s'il est vrai ou non que le leader du gouvernement au Sénat, répondant à une question au nom du gouvernement, a dit que le sénateur de Cotret est chargé de diriger l'économie? Est-ce exact ou non?

Le sénateur Flynn: Un ministre est toujours responsable de son ministère. Le ministère du sénateur de Cotret est celui de l'Industrie et du Commerce. Je lui donnerai l'occasion de parler de ses autres responsabilités, mais, sur le plan technique, chaque question de politique devra être évaluée séparément. Mais il se peut que ce soit une question relative à l'agriculture ou à l'économie et, dans de pareils cas, le sénateur transmettra la question aux ministres concernés et nous rapportera la réponse.

Le sénateur Olson: Et s'il s'agit de politique économique?

Le sénateur Frith: Le sénateur de Cotret est-il oui ou non responsable de l'économie dans le gouvernement actuel?

Le sénateur Flynn: En général, c'est le cabinet qui est responsable de l'économie.

Le sénateur Perrault: A titre d'information, je voudrais dire qu'on a donné à entendre aux Canadiens que, dans le cadre d'une réorganisation du cabinet et de l'administration en général, des efforts sont déployés pour coordonner les activités de divers ministères.

Je crois savoir, par exemple, que le sénateur de Cotret préside un comité économique du cabinet où sont représentés le ministère des Finances et d'autres ministères à vocation économique. Il m'est très difficile de comprendre, monsieur le leader, comment un ministre peut siéger au Sénat et déclarer ne pas du tout connaître les politiques économiques les plus fondamentales du gouvernement.

[Le sénateur Frith.]

Le sénateur Asselin: Il n'a pas dit cela.

• (1540)

Le sénateur Perrault: Je me souviens que lorsque je siégeais au cabinet, le cabinet communiquait certains renseignements en matière de la politique économique, de taux d'intérêt, et ainsi de suite. Va-t-on venir nous dire que nous devons désormais adresser des communications aux bureaux des ministres où les renseignements seront vérifiés et transcrits après quoi le Sénat en recevra pour examen une version épurée? Si c'est le cas, je ne m'en contenterai pas.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA VENTE MANQUÉE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE

Le sénateur Haidasz: Honorables sénateurs, devant le triste et curieux spectacle qu'ont donné des fonctionnaires canadiens en voulant se disculper à la suite du contrat raté par le gouvernement fédéral pour la vente d'un réacteur Candu à l'Argentine, le ministre de l'Industrie et du Commerce nous dira-t-il si le gouvernement a pris des mesures pour que de telles bévues ne se reproduisent pas, étant la source d'un chômage et d'un déficit commercial accru?

Le sénateur de Cotret: Certainement. Je parlerai volontiers des circonstances qui ont entouré la vente du réacteur Candu à l'Argentine. Comme vous le savez, cela entraîne des négociations complexes. Je ne crois pas qu'on puisse simplifier les questions très difficiles qui ont entouré cette transaction.

Le gouvernement de l'Argentine a étudié un certain nombre d'aspects et nous savons toute l'attention qu'il a accordée à la question avant d'en arriver à sa décision finale. Le fait que, naguère, les choses se soient assez mal passées lors de la vente du premier réacteur à l'Argentine a influencé énormément la décision de son gouvernement. Vous n'ignorez pas qu'il y avait eu plusieurs retards dans la construction du réacteur que nous leur avions vendu il y a quelques années et que le coût s'était énormément accru. C'est certainement un facteur dont ils ont tenu compte en prenant leur décision finale.

Nous savons également que le gouvernement de l'Argentine ne voulait pas dépendre d'une seule source pour son énergie nucléaire. Il ne voulait pas avoir à obtenir toute sa technologie nucléaire d'un seul pays et préférait différentes sources. Incidemment, c'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles en annonçant sa décision au sujet de ce réacteur, il a pris soin de souligner qu'elle ne s'appliquait qu'à cette étape suivante de son programme mais non à l'ensemble du programme.

Les changements que nous avons apportés auparavant aux garanties ont certes influencé leur décision. Comme vous vous en souviendrez, le gouvernement précédent avait changé deux fois les garanties exigées. Nous avions répété à maintes reprises que nous exigeons des garanties complètes de l'Argentine. Je suis certain que vous reconnaîtrez que c'était essentiellement la position du gouvernement précédent. Nous voulions nous assurer que ces garanties soient respectées. Je ne pense pas qu'il y ait eu quelque méprise de la part de l'Argentine à ce sujet.